



## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 24 juillet 2020, à 20h00

Présents : ARRIETA Patricia, BARTHES Magali, BIGARAN Olivier, CHEMACK Pierre-Franck, de PINS-LOZE Etienne (arrivée à 20h21), FEYER Richard, GIZA Fabian, LACOURT Laurent, LAPUELLE Clémence, LATOUR Pascal, LEROY Fabien, MAURY Sylvain et SERRE Laure.

Absents excusés : Pierre-Gaël BESSIERE a donné procuration à Sylvain MAURY, Michael HIEST a donné procuration à Fabian GIZA.

La secrétaire de Mairie et du public assistent au Conseil.

Monsieur Didier CUJIVES, conseiller départemental est venu présenter le Conseil Départemental.

La séance est ouverte par Monsieur Fabian GIZA.

Monsieur Sylvain MAURY est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des 19 juin et 10 juillet 2020 sont lus puis adoptés à l'unanimité des présents.

### 5-1-2020 Délibération affectation de résultat 2019

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **305 758,52 €**.

Il est proposé d'affecter **78 512,17 €** de la section fonctionnement à la section investissement pour équilibrer le budget.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

### 5-2-2020 Délibération vote des subventions 2020

Olivier BIGARAN, Richard FEYER et Laurent LACOURT ayant des liens avec les associations percevant des subventions, ils n'ont pas pris part à la discussion et au vote.

Il est proposé de reconduire les subventions accordées aux associations, à l'exception des associations suivantes :

- ✓ ACVA de Montastruc,
- ✓ GPT de défense contre les ennemis des cultures,
- ✓ Défense sanitaire.

Il a été décidé d'augmenter la subvention du CCAS à la somme de 1200 €.

Concernant la Coopérative scolaire, la subvention est réduite de 1000 € cette année (2000€ au lieu de 3000€) car la précédente dotation n'a pas été totalement utilisée pour cause de COVID (seule la dotation de Noël a été utilisée).

✓ Amicales des Anciens Combattants UNC	45,00 €
✓ Association familiale Intercantonale	200,00 €
✓ Association Cante Laouselou	45,00 €
✓ FNACA Comité Cantonal	45,00 €
✓ Comité des Fêtes d'Azas	3 000,00 €
✓ Coopérative Scolaire Ecole d'Azas Voyage	1 000,00 €
✓ Coopérative Scolaire Ecole d'Azas Noël	1 000,00 €
✓ Foyer Rural d'Azas	1 200,00 €
✓ Société des Droits de Chasse d'Azas	110,00 €
✓ Croix Rouge	20,00 €
✓ Prévention Routière	45,00 €
✓ Au Pays d'En Haut	50,00 €
✓ CCAS d'Azas	1 200,00 €
<b>Total des Subventions Annuelles</b>	<b>= 7 960,00 € €</b>

*La délibération est approuvée à 12 voix POUR.*

## 5-3-2020 Délibération vote du budget primitif 2020

La commission « finance » présente à l'ensemble du conseil les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.

Ci-dessous le tableau synthétique du budget 2020 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>011</b> - Charges à caractère général	203 196,35 €	<b>002</b> – Excédent antérieur reporté	227 273,35 €
<b>012</b> – Charges de personnel	255 668,00 €	<b>013</b> – Atténuations de charges	2 900,00 €
<b>014</b> – Atténuation de produits	2 642,00 €	<b>70</b> – Produits des services	47 512,00 €
<b>65</b> – Autres charges de gestion courante	132 568,00 €	<b>73</b> – Impôts et taxes	214 478,00 €
<b>66</b> – Charges financières	8 100,00 €	<b>74</b> – Dotations et participations	104 326,00 €
<b>67</b> – Charges exceptionnelles	15,00 €	<b>75</b> – Autres produits gestion courante	2 500,00 €
		<b>77</b> – Produits exceptionnels	3 200,00 €
<b>Total :</b>	<b>602 189,35 €</b>	<b>Total :</b>	<b>602 189,35 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001</b> – Solde reporté N-1	24 876,09 €	<b>041</b> – Opérations patrimoniales	59 090,88 €
<b>041</b> – Opérations patrimoniales	59 090,88 €	<b>10</b> – Dotations fonds divers réserves	104 612,17 €
<b>10</b> – Dotations Fonds Divers Réserves	2 900,00 €	<b>13</b> – Subventions d'investissement	48 014,44 €
<b>16</b> – Remboursement d'emprunts	23 980,00 €		
<b>20</b> – Immobilisations incorporelles	11 000,00 €		
<b>21</b> – Immobilisations corporelles	89 870,52 €		
<b>Total :</b>	<b>211 717,49 €</b>	<b>Total :</b>	<b>211 717,49 €</b>

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

## 5-4-2020 Délibération adoption du règlement intérieur pour les cimetières

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, la commune n'avait pas de règlement intérieur du cimetière.

Il est indispensable d'établir un règlement du cimetière afin de prescrire toutes les mesures visant à assurer la

sécurité, la salubrité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans notre cimetière communal.

Afin de sécuriser l'accès dans le respect des horaires d'ouvertures, deux portails automatiques seront prochainement installés dans les deux cimetières.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

#### **5-5-2020 Délibération actualisation des tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2020-2021**

Il est proposé de diminuer le tarif de la garderie du midi à 1€

Cette baisse est en partie financée par l'augmentation du nombre d'élèves sur l'année 2020-2021 (62 à la rentrée 2020 contre 53 à la rentrée 2019) ;

La baisse des recettes sur l'année scolaire représente 629 €.

Le gain de pouvoir d'achat pour les parents d'élèves est de 37 € / enfants.

Garderie du matin	07h30 – 08h30	1,00 €
Garderie du midi	12h00 – 13h30	1,00 €
Garderie du soir	16h00 – 19h00	1,50 €
Prix du repas (maternelle, élémentaire et adulte)		3,35 €

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

#### **5-6-2020 Délibération actualisation des tarifs de location des salles communales**

Il est proposé au conseil de rendre toute location gratuite pour les associations d'Azas, quel que soit l'objet de la manifestation. Les tarifs à destination des particuliers demeurent inchangés.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

#### **5-7-2020 Délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil (agent d'entretien de l'école)**

Le contrat de Monsieur Laurent FABRE, agent d'entretien à l'école, est arrivé à échéance début juillet.

La commune a la possibilité de renouveler un contrat de droit public, à durée déterminée, pour une période de 3 ans (renouvelable dans la limite de 6 ans).

Il est proposé au conseil de créer un poste d'agent d'entretien de 10 heures hebdomadaire pour une durée de 10 mois

Ces horaires annualisés seront répartis sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) afin d'entretenir les 2 classes élémentaires, la bibliothèque et les sanitaires.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

#### **5-8-2020 Délibération autorisant le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune**

La commission école souhaite créer un abri d'environ 60 m<sup>2</sup> permettant aux enfants d'être protégés du soleil comme de la pluie dans la cour de récréation.

La réalisation de ces travaux nécessitant un permis de construire, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer toutes demandes de permis de construire au nom de la commune concernant ce projet.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

#### **5-9-2020 Délibération renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales.**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du CM.

Il est donc proposé au Conseil de valider la liste de 24 noms ci-après :

LACOURT Marie-Thérèse	BIGARAN Olivier
AVERSENG Françoise	MAURY Sylvain
TOTTOLO Yves	LOZE Axel
ASTRUC Mireille	BARDOU Jeremy
De PINS Odon	VERLEY Daniel
THURIES Michel	ROUINEAU Gérard
BAUDE Jean-René	BIDOUIL Alain
BESSIERE Magalie	RAYNAUD André
FAURE Benoît	LAURENT Jean-Baptiste
RUITER Stéphanie	REILHAC Isabelle
RAINA Serge	MARCHADIER Guillaume
SEGUR Annie	LEROY Fabien

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

**La séance est levée à 00h00**

<b>Mr Fabian GIZA</b>	<b>Mr Pierre-Gaël BESSIERE</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Mr Pierre-Franck CHEMACK</b>	<b>Mme Clémence LAPUELLE</b>	<b>Mr Sylvain MAURY</b>
<b>Mr Michael HIEST</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Mr Richard FEYER</b>	<b>Mr Etienne de PINS- LOZE</b>	<b>Mr Fabien LEROY</b>	<b>Mr Pascal LATOUR</b>
<b>Mr Olivier BIGARAN</b>	<b>Mme Patricia ARRIETA</b>	<b>Mme Magali BARTHES</b>	<b>Mme Laure SERRE</b>	<b>Mr Laurent LACOURT</b>